



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 décembre 2024**

Nombre de Présents : 13

Nombre de Votants : 15

Nombre de Procurations : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Tubersent (Pas de Calais), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur DEGREVE Hubert, Maire.

Étaient présents : MM DEGREVE Hubert, LAMOUR Romain, DUMONT Sylvia, BOTIN Hugues, HENRY Gauthier, PETIT Ian, VIVIEN Christelle, THERIER Lisiane, DACHICOURT Simon, DOUCHET Florine, DELAPORTE Marc, CALON Joël, ROUTIER Christophe

Etaient absents excusés : MM PIGNEL David (procuration à Mme DUMONT Sylvia), CHEVALIER Bruno (procuration à M. LAMOUR Romain)

**M. LAMOUR Romain a été élu secrétaire de séance**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée.

✓ **Approbation de l'ordre du jour de la séance ;**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Délibération modificative du budget n° 2/2024

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour comme suit :**

Décision du Maire : Fongibilité des crédits – décision budgétaire modificative

1. Remboursement de l'assurance communale Groupama – Vitrail de l'Eglise
2. Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
3. Travaux de réfection des vitraux de l'église – choix de l'entreprise
4. Travaux de voirie chemin de Longvilliers et chemin des Prés – choix de l'entreprise
5. Travaux de voirie chemin de Longvilliers et chemin des Prés – demande de fonds exceptionnels auprès de la CA2BM
6. Epareuse – réparation ou remplacement + demande de fonds de concours si achat
7. Convention avec la CA2BM pour la mise à disposition d'un référent déontologue
8. Convention de mise à disposition des vestiaires – Athletic Club de Tubersent
9. Décision modificative du budget n° 2/2024
10. Questions diverses

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

### **1- Remboursement GROUPAMA**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver les remboursements de l'assurance communale GROUPAMA pour le sinistre suivant :

- Remplacement du vitrail de l'église : 2330.23 €

Vote : Pour 15                      Contre 0                      Absention 0

### **2- Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau de classement de la voirie communale n'a pas été mis à jour depuis 2008. Or, la longueur de voirie communale est une donnée essentielle pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Depuis la dernière mise à jour, de nouvelles voiries ont été créées, il est nécessaire de les intégrer au tableau de classement. Monsieur le Maire donne lecture des modifications apportées au tableau de classement et demande au conseil municipal de les approuver.

Vote : Pour 15                      Contre 0                      Absention 0

### **3- Travaux de réfection des vitraux de l'église**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la tempête Ciaran de novembre 2023, la partie haute d'un vitrail de l'église a été cassée. L'assurance communale a pris en charge la réparation de cette partie.

Cependant, le reste du vitrail étant en mauvais état, il propose au conseil municipal d'en profiter pour le remplacer également. Il donne lecture des différents devis de remplacement de l'intégralité du vitrail, à savoir :

- Entreprise Brouard : 5 349.72 € HT soit 6 419.66 € TTC
- Entreprise Duchaud : 12 320.00 € HT soit 14784.00 € TTC

Choix de l'entreprise : Entreprise Brouard

Vote : Pour 15                      Contre 0                      Absention 0

### **4- Travaux de voirie 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de voirie chemin de longvilliers et chemin des prés prévus pour l'année 2025 et présente trois devis :

- Entreprise DUCROCQ TP : 115 376.50 € HT soit 138 451.80 € TTC
- Entreprise BOULARD TP : 110 458.00 € HT soit 132 549.60 € TTC
- Entreprise LEROY TP : 99 688.50 € HT soit 119 626.20 € TTC

Choix de l'entreprise : Entreprise LEROY TP

Vote : Pour 15                      Contre 0                      Absention 0

### **5- Travaux de voirie 2025 – demande de fonds exceptionnel auprès de la CA2BM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des subventions ont été demandées auprès de l'état et du département afin de financer une partie des travaux de voirie chemin de longvilliers et chemin des prés.

Cependant, la CA2BM peut également aider au financement par un fonds exceptionnel d'un maximum de 25 000 €. Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à demander cette subvention exceptionnelle auprès de la CA2BM et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTION	MONTANT HT	%
Travaux de voirie rue de Longvilliers	65 185,00 €	FARDA	15 000,00 €	15,04
		DETR	19 937,70 €	20,00
		FONDS EXCEPTIONNELS CA2BM	25 000.00 €	25.07
Travaux de voirie Chemin des Prés	34 503,50 €	FONDS DE CONCOURS	10 000,00 €	10,03
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>69 937.70 €</b>	<b>70.14</b>
		FONDS PROPRES	29 750.80 €	29.86
<b>TOTAL HT</b>	<b>99 688,50 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>99 688,50 €</b>	<b>100</b>

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

#### 6- Epareuse – réparation ou remplacement + demande de fonds de concours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'épareuse de la commune étant ancienne, elle nécessite de plus en plus de réparation et interroge sur la nécessité de la réparer à nouveau ou d'en acquérir une nouvelle. La réparation se monte à 2 167.80 € TTC.

Il donne lecture au conseil des différents devis suivants :

WAT AGRI 62 : débroussailleuse RAVEN de marque Bomford : 18 680.00 € HT soit 22 416.00 € TTC

WAT AGRI 62 : débroussailleuse OSPREY de marque Bomford : 24 692.00 € HT soit 29 630.40 € TTC

FRENCQ AGRI : épareuse SMA Griffon : 13 500.00 € HT soit 16 200.00 € TTC

CLAAS : débroussailleuse de marque Rousseau : 14 190.00 € HT soit : 17 028 € TTC

Décision du conseil (réparation ou achat) : achat

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

Si achat, choix de l'entreprise : Entreprise FRENCQ AGRI

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander le fonds de concours auprès de la CA2BM à hauteur de 3000.00 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTION	MONTANT HT	%
Achat Epareuse	13 500,00 €	FONDS DE CONCOURS CA2BM	3 000,00 €	22,22
		<b>SOUS TOTAL HT</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>22,22</b>
		FONDS PROPRES	10 500,00 €	77,78
<b>TOTAL HT</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>100</b>

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

#### 7- Convention avec la CA2BM pour la mise à disposition d'un référent déontologue

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la loi 3DS du 21 février 2022, tout élu a la possibilité de consulter un référent déontologue qui pourra lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Suite à la conférence des maires du 1<sup>er</sup> octobre 2024, la CA2BM a créé un service commun du référent déontologue auquel chaque commune membres peut adhérer par convention pour minimiser le coût. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'adhérer à ce service commun.

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

### 8- Convention de mise à disposition des vestiaires communaux à l'Athlétique Club de Tubersent

Monsieur le Maire informe que la précédente convention de mise à disposition des vestiaires communaux à l'ATC est arrivée à expiration et propose de la renouveler pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon les mêmes modalités à savoir :

- Mise à disposition d'un vestiaire joueurs avec douches et WC, un vestiaire arbitre avec douche et WC et un WC supplémentaire destiné au public lors des matchs ou manifestations
- 50 euros par an (terme à échoir)
- Obligation d'entretien après chaque utilisation
- Production d'une attestation d'assurance responsabilité civile chaque année

Vote : Pour 14

Contre 0

Absention 1 (M. Bruno Chevalier)

### 9- Décision modificative du budget n° 2/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le paiement de la facture des travaux de création d'un chemin piétonnier rue de courteville et de la facture d'achat de la porte de l'atelier nécessite un ajustement budgétaire. Il propose le virement de crédits suivant :

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Fnt	023. D-OSF	D	13 866,73 €	19 000,00 €	32 866,73 €
Fnt	615231. D- RF	D	100 000,00 €	-19 000,00 €	81 000,00 €
Inv	021. R-OSF	R	13 866,73 €	19 000,00 €	32 866,73 €
Inv	2152. D- RE	D	61 644,12 €	19 000,00 €	80 644,12 €

Vote : Pour 15

Contre 0

Absention 0

### 10- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des remerciements du Président de l'Association des Anciens Combattants pour le colis de Noël

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de M. Bruno Cousein, Président de la CA2BM, qui consulte les communes sur l'opportunité de mettre en place un groupement d'achat pour les repas de restaurant scolaire. Monsieur le Maire informe qu'il a répondu positivement.

Monsieur le Maire rappelle au conseillers municipaux la demande faite par certains agriculteurs à la CA2BM pour créer des bandes enherbées afin de freiner les inondations ainsi que l'intégration au patrimoine Gemapi d'un bassin de rétention. Il donne lecture de la réponse faite par Monsieur Bruno Cousein.

Il est fait part de la demande de Madame Guerville de nettoyer le tuyau d'écoulement des eaux pluviales au niveau de sa maison pour éviter qu'elle soit continuellement inondée.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre prochaine avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale quant à la baisse significative du nombre d'élèves dans le RPI dans les années à venir.

Il est demandé de voir avec le Conseil Départemental pour faire un muret à l'entrée de Courteville au niveau de l'avaloir devant la plateforme déchets verts pour éviter que la route ne soit abîmée.

Il est demandé de questionner Cap Fibre et France Telecom pour l'éventuel déplacement d'un poteau téléphonique situé au milieu des nouveaux trottoirs rue de Courteville

Il est rappelé que la CA2BM propose des tarifs privilégiés pour les vidanges de fosses sceptique (cf affichage extérieur mairie)

Monsieur le Maire informe que le petit journal est en cours d'édition, il sera distribué en fin d'année avec les calendriers de collecte des ordures ménagères.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement sur la chaussée est strictement interdit sur tout le territoire de la commune. Notamment allée des Coquelicots où les riverains se garent sur la route, exposant les véhicules à des risques d'accrochage lors de manœuvres de sortie du domicile ou de la courette.

Prochain conseil municipal le 10 mars 2025 pour le vote du Compte administratif et du Budget primitif

Séance levée à 22h15

## TABLEAU DE PRESENCE

NOM-PRENOM	SIGNATURE
M.DEGREVE Hubert	
M. LAMOUR Romain	
M. PIGNEL David	
M. CHEVALIER Bruno	
M. BOTIN Hugues	
Mme DUMONT Sylvia	
M. HENRY Gauthier	
M. PETIT Ian	
Mme THERIER Lisiane	
Mme VIVIEN Christelle	
M. DACHICOURT Simon	
Mme DOUCHET Florine	
M. DELAPORTE Marc	
M. CALON Joël	
M. ROUTIER Christophe	

--	--